

La voix passive

1. Définitions :

Un verbe exprime une action (au sens large du mot).

Celui ou ce qui fait l'action est appelé **agent**.

Celui ou ce qui subit l'action est appelé **patient**.

ex) *Giuseppe tue le comte de Bauso.*

agent patient

On parle de **voix active** lorsque c'est l'agent qui est sujet du verbe et de **voix passive** lorsque c'est le patient.

ex) *Le comte de Bauso est tué par Giuseppe.* = voix passive

patient agent

Le principal intérêt de la forme passive est qu'elle permet de mettre en valeur le patient au lieu de l'agent.

2. Fonctions et application :

Si à **la voix active**, on trouve la construction habituelle **S + V + COD** :

ex) *Sa mère emmène le petit Pascal dans la montagne.*

sujet COD

A **la voix passive**, un énoncé équivalent aura la construction **S + V + complément d'agent** :

ex) *Le petit Pascal est emmené par sa mère dans la montagne.*

sujet complément d'agent

Remarque :

Cela implique qu'on ne peut mettre à la forme passive que les **verbes transitifs directs** (= se construisant avec un complément d'objet direct).

ex) *La police arrête le meurtrier du comte.* (verbe transitif direct → transformation possible)

→ *Le meurtrier du comte est arrêté par la police.*

Mais :

ex) *Pascal grandit loin du village.* (verbe intransitif → transformation impossible)

ex) *Pascal pense souvent à son père.* (verbe transitif indirect → transformation impossible)

3. Conjugaison :

A la voix passive, le groupe verbal se construit à l'aide de **l'auxiliaire être conjugué au temps choisi** et du **participe passé du verbe concerné**.

ex) *Giuseppe sera vengé par son fils.* (Futur simple)

ex) *Giuseppe a été vengé par son fils.* (Passé composé)

ex) *Giuseppe fut vengé par son fils.* (Passé simple)